



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 02.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 03.11.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

GCLS 21 / FRONTON US 21 du 11.10.25 – U16 Niv. A – Poule A

Pour le club GCLS 21

7 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 10.11.2025

Motif : Comportement et propos intimidants pendant la rencontre

Equipe de GCLS

Match perdu par pénalité

Motif : comportement d'un spectateur licencié du club, responsable de l'arrêt de la rencontre

Retrait de 2 points de pénalité avec sursis

Motif : comportement d'un spectateur licencié du club, responsable de l'arrêt de la rencontre

Affaire n°2 :

BERAT US / CARBONNE JS 2 du 05.10.25 – SD2 Poule A

Pour le club de CARBONNE JS

5 matchs de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 10.11.2025

Motif : Bousculade volontaire

Désignation d'un délégué à la charge du club de CARBONNE pour le match retour

Affaire n°3 :

LAUNAGUET FC / PIBRAC US du 04.10.25 – U15 Niveau A – Poule B

Pour le club de LAUNAGUET FC

Retrait de 2 points avec sursis à l'équipe U15 Niv A

Motif / Manquement aux obligations de sécurité